

---

## **TITRE I: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

### **CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1.1 titre**
- 1.2 but**
- 1.3 entrée en vigueur**
- 1.4 abrogation de règlements antérieurs**
- 1.5 concurrence de règlements**
- 1.6 préséance**
- 1.7 champ d'application**
  - 1.7.1 territoire assujetti
  - 1.7.2 personnes et interventions affectées
  - 1.7.3 constructions ou terrains affectés
- 1.8 mode d'amendement**
- 1.9 validité**
- 1.10 documents annexes**

### **CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

- 2.1 règles d'interprétation**
  - 2.1.1 présent/futur
  - 2.1.2 singulier/pluriel
  - 2.1.3 masculin/féminin
  - 2.1.4 devoir/pouvoir
  - 2.1.5 titres du règlement
  - 2.1.6 unités de mesure
  - 2.1.7 autres formes d'expression que le texte
- 2.2 plan de zonage**
  - 2.2.1 division du territoire en zones
  - 2.2.2 unités de votation
  - 2.2.3 désignation des zones

2.2.4 règles d'interprétation du plan de zonage

**2.3 grilles des usages principaux et des normes**

règles d'interprétation des usages principaux

règles d'interprétation des normes

**2.4 définitions**

**CHAPITRE 3 : CLASSIFICATION DES USAGES**

**méthode de classification des usages**

**3.2 classification des usages**

classification des usages résidentiels

classification des usages commerciaux

classification des usages industriels

classification des usages publics et institutionnels

3.2.6 classification des usages agricoles et forestiers

**TITRE II: DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**CHAPITRE 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**application du règlement**

**4.2 interventions assujetties**

**CHAPITRE 5 : INFRACTION ET RECOURS**

**5.1 infraction**

5.1.1 infraction concernant une disposition relative à l'abattage d'arbres

5.1.2 infraction concernant une disposition relative à la sécurité des piscines

**5.2 infraction continue**

**5.3 recours**

---

## **TITRE III: DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **CHAPITRE 6 : USAGES AUTORISÉS DANS LES COURS ET LES MARGES**

#### **dispositions applicables à tous les usages**

- 6.1.1 marges
- 6.1.1.1 marges de recul
- 6.1.1.2 empiétement dans la marge de recul avant
- lot de coin
- lot transversal
- emprise d'une voie de circulation
- code civil
  
- 6.1.2 usages et constructions autorisés dans la cour avant
- 6.1.3 usages et constructions autorisés dans les cours latérales
- 6.1.4 usages et constructions autorisés dans la cour arrière
- 6.1.5 bâtiment principal

#### **dispositions particulières applicables dans les zones de préfixe RV1, RV2, RIEV1 et RIEV2 dans le cas des bâtiments accessoires autorisés dans la cour avant**

- 6.2.1 terrains situés en bordure du lac (terrains riverains)
- 6.2.2 terrains non riverains

#### **dispositions particulières aux usages commerciaux**

- usages et constructions autorisés dans la cour avant
- usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

#### **6.4 dispositions particulières aux usages industriels**

- 6.4.1 usages et constructions autorisés dans la cour avant
- 6.4.2 usages et constructions autorisés dans les cours latérales et arrière

#### **6.5 dispositions particulières aux usages agricoles**

#### **6.6 dispositions particulières aux projets intégrés**

- 6.6.1 autorisation d'un projet intégré
- 6.6.2 règles d'exception
- 6.6.3 accès à une voie publique de circulation
- 6.6.4 superficie minimale d'un site faisant l'objet d'un projet intégré
- 6.6.5 eaux de ruissellement
- 6.6.6 voies d'accès

- 6.6.7 bâtiments principaux
- 6.6.8 bâtiments et constructions accessoires

## CHAPITRE 7 : BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES

### 7.1 dispositions générales applicables à tous les usages

- 7.1.1 règles générales
- 7.1.2 normes générales d'implantation
- 7.1.3 aucun espace habitable

### 7.2 dispositions particulières aux usages résidentiels

- 7.2.1 garages privés, abris d'auto et remises
  - 7.2.1.1 utilisation
  - 7.2.1.2 superficie
  - 7.2.1.3 hauteur
  - 7.2.1.4 distance des lignes de propriété
  - 7.2.1.5 nombre maximal de bâtiments accessoires sur un terrain résidentiel

#### 7.2.2 autres bâtiments accessoires

- 7.2.2.1 nombre
- 7.2.2.2 superficie
- 7.2.2.3 hauteur
- 7.2.2.4 distance des lignes de propriété

#### 7.2.3 dispositions applicables aux piscines résidentielles

- 7.2.3.1 implantation de la piscine sur le terrain
- 7.2.3.2 accès protégé par une enceinte
  - caractéristiques d'une enceinte
  - porte aménagée dans une enceinte
  - délai pour l'aménagement d'une enceinte et mesures temporaires
  - exception à l'obligation d'aménager une enceinte
  - distance des appareils liés au fonctionnement de la piscine
  - entretien
  - plongeoir
  - échelle / escalier pour une piscine creusée ou semi-creusée

### 7.3 dispositions particulières aux usages commerciaux et industriels

### 7.4 dispositions particulières aux usages agricoles

## **CHAPITRE 8 : ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES**

- 8.1 antennes**
  - 8.1.1 antennes accessoires à un usage résidentiel
  - 8.1.2 antennes accessoires à un usage commercial, public ou industriel (autres que les antennes d'un réseau de télécommunications)
  - 8.1.3 antennes accessoires aux entreprises de télécommunications
- 8.2 capteurs énergétiques**

## **CHAPITRE 9 : USAGES, CONSTRUCTIONS ET ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES**

- 9.1 abris d'auto temporaire**
- 9.2 entreposage saisonnier de véhicules ou équipements récréatifs**
- 9.3 événement sportif ou récréatif**

**bâtiment temporaire**

**usages commerciaux temporaires**

**étalage**

## **CHAPITRE 10 : STATIONNEMENT HORS-RUE**

- 10.1 champ d'application**
- 10.2 règles générales**
  - 10.2.1 obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue
    - 10.2.1.1 exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement
    - 10.2.1.2 fonds de stationnement
  - 10.2.2 agrandissement
  - 10.2.3 changement d'usage
  - 10.2.4 caractère obligatoire continu
  - 10.2.5 exception
- 10.3 nombre minimal de cases de stationnement**
  - 10.3.1 usages résidentiels
  - 10.3.2 usages commerciaux
  - 10.3.3 usages industriels

---

10.3.4	usages publics
10.3.5	usages agricoles
10.3.6	accessibilité universelle
<b>10.4</b>	<b>localisation des cases de stationnement</b>
10.4.1	aire de stationnement accessoire à un usage résidentiel
10.4.2	aire de stationnement accessoire à un usage commercial, industriel ou public
10.4.3	dispositions particulières applicables dans des zones faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme
10.4.4	dispositions particulières applicables dans la zone P-102
<b>10.5</b>	<b>aménagement des aires de stationnement</b>
10.5.1	distances
10.5.2	recouvrement
10.5.3	bordure
10.5.4	éclairage
10.5.5	enlèvement de la neige
10.5.6	drainage
10.5.7	aire de stationnement adjacente à un terrain situé en zone résidentielle
<b>10.6</b>	<b>allées de circulation et cases de stationnement</b>
<b>10.7</b>	<b>allées d'accès et entrées charretières</b>
	champ d'application
	entrée existante
	catégories d'entrée
	entrée résidentielle
	entrée commerciale et institutionnelle
	entrée de ferme
	entrée de champs
	entrée industrielle
	dispositions applicables à la construction des entrées
	profil
	pente de l'accotement
	eaux de ruissellement
	tuyaux
	remblayage
<b>10.7.10</b>	<b>distance d'une intersection</b>
<b>10.8</b>	<b>dispositions particulières à certains corridors routiers</b>
	accès routiers
	agrandissement de périmètre

- 10.9**      **dispositions particulières à la zone CV-212 (P)**
- 10.9.1      aire de stationnement
- 10.9.2      accès au terrain

## **CHAPITRE 11 : AIRES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT**

- 11.1**      **obligation**
- 11.2**      **localisation**

## **CHAPITRE 12 : ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR**

- 12.1**      **condition préalable**
- 12.2**      **localisation**
- 12.3**      **type d'entreposage**
- 12.4**      **hauteur d'entreposage**
- 12.5**      **clôture**
- véhicule lourd**

## **CHAPITRE 13 : AMÉNAGEMENT DE TERRAIN**

- 13.1**      **champ d'application**
- 13.2**      **aménagement des espaces libres**
- 13.3**      **clôtures, haies et murets**
  - 13.3.1      matériaux permis
  - 13.3.2      matériaux prohibés
  - 13.3.3      implantation
  - 13.3.4      hauteur
- triangle de visibilité**
- 13.4**      **dispositions particulières à la zone CV-212 (P)**

## **CHAPITRE 14 : AFFICHAGE**

- 14.1**      **champ d'application**
- 14.2**      **dispositions générales**
  - 14.2.1      usage accessoire
  - 14.2.2      entretien
  - 14.2.3      réparation

- 14.2.4 sécurité
- 14.2.5 cessation d'usage
- 14.2.6 nombre
- 14.2.7 superficie
- 14.2.8 éclairage
- 14.2.9 matériaux
- 14.2.10 implantation et dégagement
  
- 14.3 enseignes prohibées**
  
- 14.4 enseignes autorisées sans certificat**
  
- 14.5 types d'enseignes autorisées**
  
- 14.6 hauteur**
  
- 14.7 dispositions par zones**
  - 14.7.1 dispositions particulières dans le cas d'un centre commercial
    - 14.7.1.1 nombre d'enseignes
      - 14.7.1.1.1 enseigne d'établissement
      - 14.7.1.1.2 enseigne d'ensemble d'un centre commercial
    - 14.7.1.2 superficie des enseignes
      - 14.7.1.2.1 enseigne d'établissement
      - 14.7.1.2.2 enseigne d'ensemble d'un centre commercial

## **CHAPITRE 15 : ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS**

### **15.1 champ d'application**

#### **formes prohibées**

##### **utilisation prohibée**

zones où l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature est autorisée  
conditions à respecter pour l'utilisation de boîtes de camions, de remorques, de conteneurs de marchandises et autres équipements de même nature

utilisation

nombre

implantation

autres conditions

certificat d'autorisation obligatoire

##### **néon prohibé**

**revêtements extérieurs**

matériaux prohibés

protection contre les intempéries

nombre de matériaux

dispositions spécifiques aux habitations de 4 logements et plus

**15.6 délai pour la finition extérieure****15.7 résidences deux générations****15.8 dispositions particulières applicables dans la zone P-102****CHAPITRE 16 : PROTECTION DES BOISÉS ET DES ARBRES****16.1 champ d'application****16.2 dispositions applicables aux boisés situés à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation d'une zone de préfixe HBD ainsi que des zones de préfixe RV, RIEV, RT, CONSV et COMV (zones du secteur du lac Lyster)**

16.2.1 travaux assujettis à un avis de récolte

16.2.2 travaux assujettis à un certificat d'autorisation délivré par la municipalité

16.2.3 travaux non assujettis à un avis de récolte, ni à un certificat d'autorisation

16.2.4 dispositions applicables aux travaux d'abattage d'arbres soumis à un certificat d'autorisation en lien avec la prescription sylvicole

16.2.4.1 exception

16.2.5 bande de protection

16.2.6 dispositions particulières relatives à la protection et à la mise en valeur des boisés

16.2.6.1 dispositions relatives à la protection des cours d'eau

16.2.6.2 dispositions relatives à la protection des lots voisins

16.2.6.3 dispositions relatives à la construction de la voirie forestière

16.2.6.4 dispositions relatives à la construction d'un fossé de drainage forestier

16.2.6.5 dispositions relatives à la protection des prises d'eau

16.2.6.6 dispositions relatives à la protection des zones inondables, des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et à fort risque d'érosion

16.2.6.7 dispositions relatives à la protection des pentes fortes

16.2.6.8 dispositions relatives à la protection des milieux humides

16.2.6.9 dispositions relatives à l'abattage d'arbres à des fins de mise en culture

16.2.6.9.1 exceptions

16.2.6.10 modalités d'échange de parcelles et de reboisement relatives à l'abattage d'arbres à des fins de mise en culture

**16.3 dispositions applicables aux arbres et boisés situés dans les zones de préfixe RV, RIEV, RT, CONSV et COMV (zones du secteur du lac Lyster)**

16.3.1 certificat d'autorisation délivré par la municipalité

16.3.2 dispositions relatives à l'abattage d'arbres

16.3.2.1 zones de préfixe RV1, RV2, RIEV1, RTV et COMV

16.3.2.2 zones de préfixe RIEV2

16.3.2.3 zone de conservation 1

16.3.2.4 zone de conservation 2

16.3.3 cas d'exception

16.3.4 obligation de replanter

16.3.4.1 coupe d'arbre sur un lot riverain construit

16.3.4.2 coupe d'arbre sur un lot avec un couvert boisé de moins 30%

16.3.5 abattage d'arbres pour des travaux d'aménagement et de construction

16.3.6 bandes de protection

16.3.7 dispositions relatives à la protection des cours d'eau

16.3.8 dispositions relatives à la protection des boisés voisins

16.3.9 dispositions relatives à la construction d'une voirie forestière (incluant les sentiers d'abattage ou de débardage, les virées, les aires d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage)

16.3.10 dispositions relatives à la construction d'un fossé de drainage forestier

16.3.11 dispositions relatives à l'entretien et à la fermeture d'une voirie forestière

16.3.12 dispositions relatives à la protection des prises d'eau

16.3.13 dispositions relatives à la protection des pentes fortes

16.3.14 dispositions relatives à la protection des milieux humides

16.3.15 dispositions particulières pour les zones de conservation 1 et 2 lors de l'exécution des travaux

**16.4 dispositions particulières dans les périmètres d'urbanisation et les zones de préfixe HBD**

16.4.1 champ d'application

16.4.2 obligation d'un certificat d'autorisation

16.4.3 restrictions applicables à l'abattage d'arbres

16.4.4 obligation de remplacer un arbre abattu

16.4.5 arbres dans la cour avant

**CHAPITRE 17 : RIVES ET LITTORAL DES LACS ET COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES**

**17.1 champ d'application**

---

<b>17.2</b>	<b>rives</b>
<b>17.3</b>	<b>mesures relatives aux rives</b>
<b>17.4</b>	<b>mesures relatives au littoral</b>
<b>17.5</b>	<b>ouvrages interdits sur les lacs et cours d'eau</b>
<b>17.6</b>	<b>quai, débarcadère, plate-forme flottante, abri à bateau accessoire à un usage résidentiel</b>
17.6.1	nombre
17.6.2	localisation
17.6.3	nombre d'embarcations
17.6.4	dimensions
17.6.5	sécurité
17.6.6	construction
<b>17.7</b>	<b>quai, débarcadère ou plate-forme flottante accessoire à un usage autre que résidentiel</b>
17.7.1	autorisation
17.7.2	nombre
17.7.3	nombre d'embarcations
17.7.4	autres dispositions
<b>17.8</b>	<b>dispositions particulières relatives à la renaturalisation des rives du lac Lyster et des cours d'eau de son bassin versant</b>
17.8.1	champ d'application
17.8.2	contrôle de la végétation
17.8.2.1	entretien de la bande riveraine, des arbres et arbustes
17.8.2.2	bâtiments et constructions situés dans la bande riveraine
17.8.3	accès au plan d'eau : ouverture, sentier, fenêtre et escalier
17.8.3.1	pente de la rive inférieure à 30 %
17.8.3.2	pente de la rive de 30 % et plus
17.8.4	installation de captage d'eau / Installation de traitement des eaux usées
17.8.5	plage naturelle
17.8.6	plantes interdites à des fins de revégétalisation
17.8.7	obligation de renaturalisation ou de revégétalisation des rives stabilisées par des ouvrages mécaniques
17.8.8	engrais et compost
17.8.9	pesticides
17.8.10	interdiction de faire des feux
17.8.11	entretien des fossés

- 17.9 milieux humides**
- 17.9.1 milieu humide du *Marais de la Meder* et du *Marais Duquette*
- 17.9.2 milieux humides potentiels

## **CHAPITRE 18 : PROTECTION DES OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

- 18.1 aire de protection de 30 mètres**
- 18.2 aire de protection de 1 000 mètres**

## **CHAPITRE 19 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES**

- 19.1 dispositions relatives aux plaines inondables**
- 19.1.1 autorisation préalable des interventions dans les plaines inondables**
- 19.1.2 mesures relatives à la zone de grand courant d'une plaine inondable
  - 19.1.2.1 constructions, ouvrages et travaux permis dans les zones de grands courants d'une plaine inondable
  - 19.1.2.2 constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation
  - 19.1.2.3 critères pour juger de l'acceptabilité d'une demande de dérogation
- 19.1.3 mesures relatives à la zone de faible courant d'une plaine inondable
- 19.1.4 mesures d'immunisation applicables aux constructions, ouvrages et travaux réalisés dans une plaine inondable
- 19.2 dispositions relatives aux zones d'embâcle**
- 19.3 dispositions relatives aux zones de mobilité**
- 19.3.1 mesures relatives aux zones de mobilité de la rivière Coaticook situées à l'intérieur d'une zone inondable de grand courant
- 19.3.2 mesures relatives aux zones de mobilité de la rivière Coaticook situées à l'extérieur d'une zone inondable de grand courant
- 19.4 dispositions relatives aux cônes alluviaux**
- 19.4.1 dispositions générales
- 19.4.2 exceptions pour agrandissement
- 19.4.3 mesures d'immunisation spécifiques aux cônes alluviaux
- 19.4.4 droit acquis sur la construction située en cône alluvial
- 19.5 dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain**

- 
- 19.6**      **dispositions relatives aux constructions principales sur les terrains en pente dans les zones forestières et de conservation**
  
  - 19.7**      **dispositions relatives à l'implantation de bâtiments et ouvrages près d'un gazoduc**
    - 19.7.1      bâtiments destinés à des fins publiques
    - 19.7.2      bâtiments et ouvrages
    - 19.7.3      bâtiments et structures non permanentes
    - 19.7.4      travaux devant faire l'objet d'une autorisation des autorités compétentes
  
  - 19.8**      **dispositions relatives à l'implantation d'un usage sensible près d'un poste de transformation électrique et d'une ligne électrique à haute tension**
  
  - 19.9**      **dispositions relatives aux sites d'extraction**
    - 19.9.1      nouveau site d'extraction à des fins commerciales
    - 19.9.2      nouveau site d'extraction à des fins commerciales en zone agricole permanente
    - 19.9.3      encadrement d'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers
  
  - 19.10**     **dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière**
  
  - 19.11**     **dispositions relatives à un lieu d'enfouissement sanitaire**
  
  - 19.12**     **dispositions relatives aux dépotoirs désaffectés**
  
  - 19.13**     **dispositions relatives aux sites de traitement des eaux usées**
  
  - 19.14**     **dispositions relatives à l'implantation d'un usage sensible à proximité d'une voie ferrée**

- 19.15 dispositions relatives aux zones de niveau sonore élevé**
  - 19.15.1 dispositions générales
  - 19.15.2 implantation, reconstruction et agrandissement d'usage sensible soumis à des contraintes de niveau sonore élevé
    - 19.15.2.1 reconstruction du bâtiment principal d'un usage sensible
    - 19.15.2.2 agrandissement du bâtiment principal d'un usage sensible
    - 19.15.2.3 exception pour certains usages résidentiels
  
- 19.16 dispositions relatives aux sites contraignants ou à risque technologique**

## **TITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

### **CHAPITRE 20 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES PATRIMONIALES**

- 20.1 champ d'application**
  
- 20.2 règle générale**
  
- 20.3 fondations**
  
- 20.4 matériaux de revêtements extérieurs**
  - 20.4.1 matériaux autorisés
    - 20.4.1.1 dispositions spécifiques aux zones industrielles patrimoniales
- 20.5 toiture**
  - 20.5.1 matériaux de recouvrement
  - 20.5.2 profil et pente des toits
  
- 20.6 ouvertures**
  - 20.6.1 ouvertures existantes
  - nouvelles ouvertures
  - fenêtres
    - 20.6.4 porte patio
    - 20.6.5 lucarnes
    - 20.6.6 puits de lumière
  
- 20.7 saillies**
  - 20.7.1 balcons, galeries, vérandas
  - 20.7.2 escaliers et rampes pour handicapés
  - 20.7.3 auvents
  
- 20.8 mouluration et décoration**

**20.9 agrandissement**

- 20.9.1 cour avant
- 20.9.2 ligne faîtière
- 20.9.3 revêtement

**CHAPITRE 21 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS****21.1 champ d'application****21.2 usages complémentaires**

- 21.2.1 certificat d'autorisation obligatoire
- 21.2.2 usage complémentaire dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
  - 21.2.2.1 usages complémentaires autorisés dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
  - 21.2.2.2 conditions d'exercice pour un usage complémentaire dans une zone comprise dans le périmètre d'urbanisation
- 21.2.3 usage complémentaire dans une zone située à l'extérieur d'un périmètre d'urbanisation**

- 21.2.3.1 usages complémentaires autorisés dans une habitation
- 21.2.3.2 conditions d'exercice pour les usages complémentaires autorisés dans une habitation
- 21.2.3.3 usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation
- 21.2.3.4 conditions d'exercice pour les usages complémentaires autorisés dans un bâtiment accessoire à l'habitation

**21.3 maisons mobiles****21.4 dispositions relatives aux maisons motorisées, roulottes, tentes, tente roulottes, véhicule récréatifs ou autre équipement semblable**

- 21.4.1 conditions
- 21.4.2 roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping

**21.5 dispositions relatives aux terrains de camping**

- 21.5.1 dispositions générales
- 21.5.2 types d'usages autorisés
- 21.5.3 normes générales d'aménagement
  - 21.5.3.1 implantation des bâtiments d'accueil et de service
  - 21.5.3.2 voies de circulation
- 21.5.4 normes particulières applicables aux emplacements (sites) de camping
  - 21.5.4.1 usages autorisés sur les emplacements (sites) de camping

- 21.5.4.2 modification des véhicules récréatifs, roulotte, tente-roulotte, maison motorisée, tente de type yourte ou tipi et autre équipement semblable
- 21.5.4.3 constructions accessoires autorisées
- 21.5.4.4 densité
- 21.5.4.5 superficie minimale des emplacements
- 21.5.4.6 stationnement

## **CHAPITRE 22 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES COMMERCIAUX**

### **22.1 champ d'application**

### **22.2 critères de performance**

- 22.2.1 bruit
- 22.2.2 fumée, odeur, poussière

### **22.3 commerces et services reliés aux véhicules**

- 22.3.1 vente ou location de véhicules neufs ou usagés
- 22.3.2 entreposage de véhicules non en état de marche
- 22.3.3 entreposage temporaire de véhicules accidentés

### **usages récréatifs liés à des activités motorisées**

### **22.5 terrasses commerciales**

- implantation
- stationnement
- aménagement

### **dispositions relatives aux éoliennes commerciales**

- implantation d'une éolienne commerciale
- implantation d'habitations à proximité d'éoliennes commerciales
- marges d'implantation des éoliennes commerciales
- hauteur des éoliennes commerciales
- forme et couleur des éoliennes commerciales
- accès aux éoliennes commerciales
- raccordements aux éoliennes commerciales
- aménagement des postes de raccordement des éoliennes commerciales
- démantèlement
- demande d'autorisation à la CPTAQ

### **22.7 dispositions relatives aux marinas**

### **22.8 contingentement des usages reliés aux véhicules dans les zones C-202, CV-209(P), CV-210(P), C-501-1 et C-501-3**

- 22.9      contingentement des commerces de grande surface dans certaines zones à vocation commerciale faisant partie du territoire faisant l'objet du programme particulier d'urbanisme applicable au secteur central**

**CHAPITRE 23 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES INDUSTRIELS**

- 23.1      champ d'application**

- 23.2      bande tampon**

- 23.2.1    obligation

- 23.2.2    aménagement de la bande tampon

- ~~**23.3      sites d'extraction**~~

- 23.4      dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes (MRF)**

épandage et stockage temporaire à l'intérieur de la zone agricole permanente

épandage et stockage temporaire à l'extérieur de la zone agricole permanente

stockage temporaire des MRF au sol à des fins de fertilisation

certificat d'autorisation pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes

- 23.5      activité de production de granulats recyclés**

---

## CHAPITRE 24 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES AGRICOLES

- 24.1 distances séparatrices d'un immeuble protégé, une maison d'habitation ou un périmètre d'urbanisation**
  - 24.1.1 exception
  - 24.1.2 méthode de calcul des distances séparatrices
  - 24.1.3 dispositions particulières pour les facteurs d'atténuation (paramètre F)
    - 24.1.3.1 exception quant aux caractéristiques de la haie et d'un boisé
  - 24.1.4 distances séparatrices relatives aux lieux d'entreposage des engrais de ferme situés à plus de 150 mètres d'une installation d'élevage
  - 24.1.5 distances séparatrices relatives à l'épandage des engrais de ferme
- 24.2 dispositions relatives aux installations d'élevage à fortes charges d'odeur dans des secteurs sensibles**
- 24.3 kiosques de vente de produits agricoles**
- 24.4 chenils et refuges pour animaux**
- 24.5 animaux de ferme**

## TITRE V : DROITS ACQUIS

### CHAPITRE 25 : CONSTRUCTIONS, USAGES ET ENSEIGNES DÉROGATOIRES PROTÉGÉS PAR DROITS ACQUIS

- 25.1 usage dérogatoire protégé par droit acquis**
  - 25.1.1 usage dérogatoire abandonné, qui a cessé ou a été interrompu
  - 25.1.2 remplacement d'usage
  - 25.1.3 agrandissement d'un usage dérogatoire
    - 25.1.3.1 usage dérogatoire exercé dans un bâtiment
    - 25.1.3.2 usage dérogatoire sans bâtiment
  - 25.1.4 entretien
  - 25.1.5 modification
  - 25.1.6 reconstruction, à la suite d'un sinistre, d'un bâtiment d'élevage dérogatoire protégé par des droits acquis
- 25.2 construction dérogatoire protégée par droit acquis**
  - 25.2.1 entretien
  - 25.2.2 modification
  - 25.2.3 remplacement
- 25.3 enseigne dérogatoire protégée par droit acquis**

- 25.3.1 modification
- 25.3.2 entretien

## CHAPITRE 26 : DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DE L'ÉROSION

### 26.1 objet et territoire touché

### 26.2 dispositions générales

- 26.2.1 contrôle de l'érosion
- 26.2.2 travaux assujettis à un certificat d'autorisation relatif au contrôle de l'érosion
- 26.2.3 mesures de mitigation

### 26.3 dispositions particulières

- 26.3.1 contrôle de l'érosion : obligation d'un plan
- 26.3.2 contenu d'un plan de gestion de l'érosion

### 26.4 travaux exemptés

**Annexe A :** Les grilles des usages principaux et des normes.

**Annexe B :** Le plan de zonage illustrant le découpage des zones sur le territoire municipal (feuilles 1 et 2).

**Annexe C :** Le plan intitulé *Contraintes naturelles et anthropiques*, extrait de la carte confectionnée par le Service de l'aménagement de la MRC de Coaticook, annexée au schéma d'aménagement et de développement durable comme carte B-2.

**Annexe D :** Le plan intitulé *Couvert forestier*.

**Annexe E :** Lac Lyster, bassin versant, plan préparé par la MRC de Coaticook, daté du 23 octobre 2018.

**Annexe F :** Dérogations à l'interdiction de construire dans une zone à risque d'inondation

F-1 : Dérogation pour l'aménagement d'espaces de stationnement au centre commercial « Les Perles de l'Estrie », ville de Coaticook (2004).

F-2 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2007).

- F-3 : Dérogation pour l'aménagement de deux tronçons de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2010).
- F-4 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook (2011).
- F-5 : Dérogation pour l'aménagement d'un tronçon de la piste cyclable de la ville de Coaticook et d'un pont de motoneige (2013).
- F-6 : Dérogation pour l'agrandissement de la microbrasserie à Coaticook (2015).